



Revenus caf et prestation compensatoire

Par **ramos muriel**, le **22/02/2017** à **12:47**

Bonjour, je vais entamer un procédure avec mon conjoint. Mariage d'une durée de 25 ans. 4 enfants dont 3 encore à ma charge dont un porteur de handicap. Je voudrais savoir si les prestations que je touche de la caf (allocations familiales, allocations pour enfant handicapé) rentrent et se cumulent à mes revenus (je travaille à 80%) pour le calcul de la prestation ou si seulement le salaire que je touche rentre en compte. Merci par avance de votre réponse.